

INCENDIE DE NOTRE-DAME LES RICHES ACHÈTENT LES INDULGENCES POUR MONTER AU PARADIS FICAL

Tres rapidement après l'extinction du feu, des milliardaires et quelques entreprises du CAC 40 ont décidé de faire preuve d'une générosité toute spontanée à coups de 100 ou 200 millions € : on peut citer les familles Pinault, Arnault, Bettencourt, Total, la Française des jeux... qui ont bien pris soin de le faire savoir.

Dès le lendemain au moins 750 millions ont été promis, de quoi rassurer M Macron, qui annonce que pour Notre-Dame, « les travaux doivent être achevés d'ici cinq ans », donc dès 2024 pour accueillir les jeux olympiques « avec toute sa splendeur » selon Mme Hidalgo, la maire de Paris.

Quelle belle unanimité pour payer cet impôt volontaire, qui oblige l'État à affecter ces ressources à la reconstruction de Notre Dame.

C'est bien plus gratifiant que de payer l'ISF qui pourrait servir à faire fonctionner les services publics et à la redistribution ! Pour la CGT il y a d'autres causes nationales ou internationales qui mériteraient une telle mobilisation !

VÉRITABLE GÉNÉROSITÉ OU OPÉRATION DE COMMUNICATION ?

Les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % de leur don dans la limite 20 % de leur revenu imposable... à condition d'être imposable ! Ainsi pour 100 millions donnés, 66 millions seront économisés en impôt !

Les entreprises peuvent déduire 60 % de leurs dépenses au titre du mécénat, voire 90 % si le bien acheté est classé « Trésor National », sans dépasser 50 % de l'impôt dû. C'est quand même mieux que d'augmenter les salaires de leurs employés, même défiscalisés et désocialisés !

A l'inverse cela signifie que pour les citoyens non imposables, anonymes et vraiment généreux, l'État ne leur rendra pas 66 % de leur don.



En réalité c'est l'État et donc vos impôts qui vont contribuer pour la plus grosse partie à cette opération, en raison des déductions fiscales accordées à ces grandes familles via leur fondations, en contrepartie de ces dons.

Et comme si cela ne suffisait pas, grâce à l'imagination fiscale actuellement au pouvoir, une proposition de Loi déposée par un député LR, suggère de classer Notre-Dame en Trésor National et monter la déduction fiscale à 90 %. Cette idée lui a été soufflée par Jean-Jacques Aillagon, à l'origine de la loi sur le mécénat de 2003... et directeur général de la collection Pinault !

Même au sein de la majorité (LREM et LR) cette initiative ne fait pas l'unanimité !

Pour se faire pardonner de ne plus payer l'ISF, d'avoir obtenu la flat tax, la baisse de l'impôt sur les sociétés et la réforme de l'exit tax, les riches sont-ils retournés au temps du commerce des indulgences pour être sûr de monter au paradis... fiscal ?

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr ✉ dgfp@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

📧 : @cgt_finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)